



## **Compte rendu du Conseil Municipal** **du 8 juillet 2016**

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Aurélie BONNEFOY, Catherine BOUAMRANE, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Joseph PELISSIER, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOI à partir de la délibération n°2016-32, Jean SAVEL et Gilles TRONCHON.

Etaient absents : Alexandra REYNAUD, Denis AGUILHON et Jean-Christophe PRORIOI pour la délibération n°2016-31.

Procurations : Alexandra REYNAUD a donné pouvoir à Aurélie BONNEFOY.

Mme Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 2 juillet 2016.

### **Délibération n°2016-31**

**Objet : Délibération : ZAD : décision quand à l'aliénation ou l'acquisition d'un bien au sein du bourg appartenant aux conjoints Gibert.**

Plusieurs élus ont pu visiter le bâtiment et chacun s'exprime.

Il est proposé par certains de préempter pour acquérir le bâtiment.

D'autres élus estiment qu'il faudrait un réel projet afin de préempter, de plus sans connaître le montant global éventuel d'une telle opération (travaux de réparation et de mise aux normes du bâtiment), il n'est pas envisageable de préempter.

Le bien sera donc vendu à une famille de 5 personnes qui s'installeront au centre du bourg.

Le Maire met au vote :

9 Voix pour ne pas préempter

4 Voix pour préempter

### **Délibération n°2016-32**

**Objet : Délibération en vue de céder une partie de terrain nécessaire à la modification du carrefour des aveugles.**

Le Maire rappelle que des travaux doivent être réalisés par le Département au carrefour des Aveugles, une surface de 445m<sup>2</sup> doit lui être cédée pour la bonne réalisation du tracé. Il donne lecture de la promesse de vente envoyée par le Département.

Il est demandé de laisser à proximité du carrefour un lieu à disposition des agriculteurs, comme actuellement.

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°2016-33**

#### **Objet : Délibération : cession d'une emprise du domaine public.**

Le Maire présente à l'Assemblée la demande de M. Sébastien Filiol qui souhaite acheter une partie du domaine public (environ 60 m<sup>2</sup>) qui se trouve autour de sa maison située à Larcenac.

Après vérification de la procédure, il convient pour le Conseil Municipal de délibérer afin de constater le déclassement du délaissé de voirie, d'entériner le principe de cession de l'emprise et d'autoriser la signature du transfert de propriété.

Le Conseil demande à ce que le tènement ne soit clôturé que par une clôture légère (type grillage ou végétaux).

Tous les frais afférents à la vente future seront à la charge du demandeur.

Bien que la consultation de France Domaine ne soit pas obligatoire dans les communes de moins de 2 000 habitants, nous prendrons l'attache de ce service pour connaître le prix de vente.

Le Maire met au vote : unanimité.

### **Délibération n°2016-34**

#### **Objet : Délibération en vue de la fusion des syndicats primaires des eaux.**

Le Maire donne lecture du courrier et de l'arrêté du Préfet concernant la fusion des syndicats primaires des eaux et propose d'accepter cette fusion : 13 Voix Pour et 1 Voix Contre.

### **Délibération n°2016-35**

#### **Objet : Délibération : cession du local (ex ambulances).**

Le Maire présente la demande de M. Jérôme Villevieille, locataire du bien communal situé au lotissement (anciennement local des ambulances), qui propose l'achat de ce bâtiment. Le prix proposé est actuellement inférieur au prix estimé par France Domaine, une négociation sera donc menée.

Un élu souligne que selon lui le règlement de lotissement précise la destination des constructions. Ce point sera approfondi, la question est donc reportée au prochain conseil.

### **Délibération n°2016-36**

#### **Objet : Délibération : Décisions Modificatives budgétaires.**

Les factures d'achat du four pour la cantine et d'un vidéo projecteur ont été payées, à la demande du Trésorier, sous un compte différent de celui prévu au Budget. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de prévoir les crédits nécessaires au bon compte :

Section dépenses investissement : compte 2184 : 5 000 € en +

Section dépenses investissement : compte 21318 Opération n°11 Bâtiment : 5 000 € en -

Le Maire indique par ailleurs qu'une armoire et une chaise de bureau (en remplacement d'une chaise cassée) ont été achetées, il faut donc prévoir les crédits au compte correspondant :

Section dépenses investissement : compte 2183 : 600 € en +

Section dépenses investissement : compte 21318 Opération n°11 Bâtiment : 600 € en -

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°2016-37**

#### **Objet : Débat sur l'acquisition d'un chemin de desserte dans la plaine.**

Le chemin rural permettant d'accéder depuis la RD 103 à la plaine (à l'angle de la maison Buisson) dessert des parcelles agricoles et l'accès aux Etangs du Bord de Loire. Une partie de ce chemin emprunte actuellement des parcelles privées, il convient donc de régulariser cette situation afin de lui donner un statut rural sur l'intégralité de son tracé.

### **Délibération n°2016-38**

#### **Objet : Bail : maison de Labroc.**

Le Maire informe le Conseil que Mme Marie-Christine POMMIER a demandé à louer la maison de Labroc qui mesure environ 45 m<sup>2</sup>.

Quelques petits travaux ont été réalisés avant la location qui interviendra mi-juillet. Un bail locatif d'un an renouvelable sera établi avec un loyer de 200 € mensuel.

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°2016-39**

#### **Objet : Convention avec le CDG pour un groupement de commandes en vue de retenir une plate forme de dématérialisation des marchés publics.**

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le recours à une plate-forme de dématérialisation est obligatoire pour tout marché dont le montant estimatif est supérieur à 90 000 € HT.

Le Centre de Gestion (CDG) propose l'adhésion à un groupement de commandes qui présente les avantages suivants pour les collectivités :

- ✓ Il permet de bénéficier de prix attractifs en regroupant les besoins des acheteurs publics du Département.
- ✓ Il permet d'être en règle au regard de la réglementation actuelle.
- ✓ Il permet de bénéficier d'une assistance technique pour la réalisation de la procédure dématérialisée.
- ✓ Il est enfin précisé que l'adhésion à ce groupement n'engendre un coût pour la commune que si elle est amenée à utiliser un espace sur la plate-forme.

Adopté à l'unanimité.

### **Information au Conseil :**

- ✓ *FONDS 199 :* Le Maire présente aux élus le nouveau fond (dit FONDS 199) du Conseil Départemental dédié aux communes de moins de 1 000 habitants pour financer les projets de proximité. Selon les critères du Conseil Départemental, St Vincent sera éligible.

*Il conviendra donc de réfléchir au(x) projet(s) qui pourront être présentés dans ce cadre, les fiches étant à envoyer avant le 30 octobre 2016.*

- ✓ *Vogue :* Depuis trois ans, pour augmenter la fréquentation de la vogue, celle-ci est adossée à un événement : la manche du championnat de France des voitures à pédales. Cette année, pour des raisons de calendrier de la Fédération, l'édition 2016 de la course est avancée au 23 juillet. La municipalité, souhaitant maintenir un événement au cours du mois d'août, a décidé de mettre en place une animation singulière en harmonie avec la thématique de l'île de Cheyrac. Aussi,

les 13 et le 14 août, auront lieu sur l'île de Cheyrac 2 séances de Cinéma de plein air (les horaires et le programme seront mis en ligne sur le site internet de la commune : [www.saintvincent43.com](http://www.saintvincent43.com)). Un feu d'artifice sera tiré depuis l'île le samedi (puisque le feu d'artifice de Beaulieu aura lieu le dimanche). Les pompiers tiendront leur bal annuel le samedi 20 août à la salle polyvalente.

### Questions diverses :

\* Montée Historique : Suite à l'annulation de la Montée Historique par arrêté préfectoral du 27 juin 2016, M. Defay, Président de l'association Les Volants de l'Emblavez, a proposé le reversement de la subvention versée pour cet évènement.

\* Larcenac : les riverains sollicitent la mise en place d'une signalétique particulière notamment à proximité de l'abri bus. Il est clair, une fois de plus, que la sécurité de la traversée de nos bourgs est préoccupante. Aussi, le Maire, lors d'une rencontre avec le Directeur du pôle (routier) de Craponne, a évoqué la mise en place de certaines mesures. Ce dernier ne nous engage pas à limiter la vitesse de circulation à 50km, en revanche, la mise en place d'une signalétique : interdiction de doubler est envisageable. Cette mesure sera également étendue à Cheyrac et La Gare.

\* Problème de stationnement : il est constaté que de nombreux véhicules stationnent sur la voie publique, cela peut occasionner des nuisances. Il sera fait un rappel de la réglementation sur les pare brises des véhicules concernés.

\* Réception définitive du chantier de l'école : le lundi 11 juillet avec les 2 enseignantes concernées, Janick Colibert et Lydie Bruchet, nouvelle directrice, la commission des travaux et l'architecte ont procédé à la réception définitive du chantier. Les élèves de maternelle prendront possession des nouveaux locaux dès la rentrée 2016. Une inauguration aura lieu au cours du deuxième semestre, celle-ci sera préparée avec l'équipe enseignante et les ATSEM en associant bien évidemment les élèves et les parents.

\* Point sur la rentrée des classes : Aurélie Bonnefoy fait le point sur les effectifs à la rentrée prochaine : 70 élèves au total : 25 dans la classe de Janick Colibert, (TPS, PS et MS), 23 dans la classe de Sandrine Garnier-Delaigue (GS et CP) et 22 avec Lydie Bruchet (CE1, CE2, CM1 et CM2).

\* Point sur la cantine : Aurélie Bonnefoy souligne la bonne gestion à la cantine municipale. Les objectifs étant que les recettes de la vente des tickets de cantine couvrent le coût des matières premières, en sachant que la masse salariale est prise en compte par la mairie au titre du service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.